

Institut ALAIN

Conseil d'Administration du 1er mars 2008

Etaient présents : E. BLONDEL, A.M. FOY, C. LANGEVIN, M. LEPRAT, B. MOULINET, P. ZACHARY, A. ZALMANSKI.

Excusés : JM ALLAIRE, M. KAMIYA, C. GUIMONT, J. BRUNSCHWIG, JM GUERY, F. KAPLAN.

A. ZALMANSKI distribue les rapports financiers et l'échange de lettres entre la propriétaire de la Menuiserie et l'Institut Alain. Il remercie Alain-Marie FOY, qui n'est pas candidat à sa réélection, pour sa présence et sa fidélité de ces dernières années, ainsi que Pierre ZACHARY qui a fait le déplacement de Reims.

Le déménagement de la Menuiserie a donné lieu à quelques péripéties mais s'est finalement achevé sereinement. Le local faisait l'objet d'un bail verbal qui a été résilié au 1er janvier. Les démarches EDF ont été faites. Alain ZALMANSKI doit s'occuper de France Télécom. Il semble que France Télécom ait continué à facturer et la ligne classique et un abonnement ADSL au tarif déjà peu satisfaisant. Emmanuel BLONDEL adressera les factures en sa possession au Président. Bernard Moulinet s'occupera des contrats d'assurance à résilier et à venir.

Le déménagement devait se faire partie en direction du Vésinet, partie en direction du domicile d'Emmanuel BLONDEL. La municipalité ayant décidé d'accorder à l'Institut Alain la jouissance de la remise du Wood Cottage (environ 15 m<sup>2</sup>), le stock en provenance de la Menuiserie est arrivé au Wood Cottage, partie gauche de la remise. Le reste est encore exposé dans les locaux de l'ancienne Poste.

Le nom « La Menuiserie » demeurera attaché au lieu, fût-il virtuel, où se déroulent les activités de l'Institut. C'est à ce titre qu'elle figure dans le budget prévisionnel.

M. FOY souhaite signer la convention de mise à disposition gratuite du local avant son départ. Il faut assurer le local (cela passera par l'assurance de la ville) en tant qu'occupant, ainsi que le stock, le contrat Maif devant être résilié. La clause de durée de

contrat devra y être précisée. Bernard Moulinet s'inquiète des difficultés du transfert des volumes, qui ont été sortis des cartons, de l'ancienne Poste à Wood Cottage, mais le problème ne se posera que lorsque les locaux auront été suffisamment aménagés..

### ***Conséquences de la cessation du bail et nouvelle organisation***

Il importera désormais de bien distinguer l'adresse du siège social et l'adresse personnelle d'Emmanuel BLONDEL, et ce en fonction du nouveau mode de fonctionnement de l'Institut. Catherine LANGEVIN a accepté de s'occuper des expéditions d'ouvrages. Elle s'occupe déjà de l'envoi des Bulletins de l'AAA et des abonnements. Commandes et règlements seront donc réorientés systématiquement à l'adresse de la mairie. Les détails (adresse de facturation, factures, frais d'expédition) se régleront en concertation avec B. MOULINET et E. BLONDEL.

L'Institut Alain a désormais un nouveau numéro de téléphone : le 01 76 09 14 80.

Le numéro de fax demeure le 08 25 21 04 24.

Le courrier peut être adressé sous la forme « Institut Alain – 22, allée Descartes, 91400 - ORSAY », la boîte aux lettres portera mention de l'Institut.

Emmanuel Blondel conserve à son domicile tous les documents nourrissant les recherches et la gestion de l'administration littéraire, ainsi qu'un certain nombre de volumes précieux et d'archives dont l'inventaire et le classement sont en cours. Cela entraîne une occupation de local, et même des travaux d'agrandissement, qui ont justifié la demande d'attribution d'un loyer de 200 euros au bénéfice d'Emmanuel BLONDEL.

### ***Rapport moral 2007***

Alain ZALMANSKI remercie Emmanuel BLONDEL pour son activité au sein de l'Institut. Il s'inquiète de l'absence de Robert BOURGNE. E. BLONDEL rappelle que toute décision concernant l'administration littéraire et les activités de l'Institut passent par l'assentiment de Robert BOURGNE, qui lui accorde sa confiance concernant la gestion active de l'Institut, mais conserve, outre son implication dans certains projets (Libres Propos non parus en recueil, Journal de Maurice Savin) un absolu droit de regard sur l'ensemble des activités.

Concernant le Conseil général, A. ZALMANSKI signale qu'il a obtenu un délai d'un mois (jusqu'au 15 mars) pour le dépôt de demande de subvention. Le dossier sera complété avec E. BLONDEL à l'issue de la réunion du Conseil.

E. BLONDEL donne ensuite lecture du Rapport d'activité 2007 et des Prévisions 2008. Il insiste sur la nécessité de se retourner vers les éditeurs traditionnels d'Alain, en particulier les Presses Universitaires de France, dont le fonds est sérieusement altéré. Il déplore également que sa charge de travail et le déménagement récent de l'Institut aient rendu plus difficiles les liens entre les principaux acteurs de l'Institut Alain. Mais les amitiés sont solides et les projets communs devraient reprendre vigueur.

Sur le projet d'expéditions de volumes aux bibliothèques, AZ rappelle que deux professeurs de philosophie ont demandé des ouvrages gratuits en nombre (une trentaine) pour équiper leur bibliothèque de lycée en vue d'une étude en classe. E. BLONDEL rappelle que l'accord avait été donné, concernant les volumes de Propos d'un Normand dont le stock est beaucoup plus important (1910 en particulier). Les volumes destinés à Henri-IV pourront être livrés lors de l'Assemblée Générale des Amis d'Alain le 15 mars.

Après lecture du rapport et du projet d'activités, Alain ZALMANSKI demande qu'un budget secrétariat soit prévu pour l'Institut, pour dédommager en particulier E. BLONDEL de certaines de ses obligations.

B. MOULINET donne ensuite lecture du

### ***Rapport comptable et financier***

Sur le budget prévisionnel, AZ ajoute une ligne de 250 euros pour frais administratifs et l'aide de l'Institut Alain à l'AAMAM.

150 euros sont également affectés au soutien à l'Association de Mortagne pour l'organisation du voyage à Paissy.

### ***Questions diverses***

Mandat est donné à Bernard MOULINET pour l'ouverture d'un livret A à la Caisse d'Epargne du Vésinet.

La séance est levée à 13h30.